

Habilitations électriques - Formation Initiale - Électricien BE Mesures et Essais



Formations réglementaires et QHSE, Électricité - Électrotechnique - Énergie

20/04/2026

Résumé

La formation "Habilitation Électrique – BE Mesure et Essais" prépare des professionnels à intervenir en sécurité sur des installations électriques pour réaliser des mesures, des contrôles et des essais.

Ils maîtrisent l'ensemble du processus de vérification, de la préparation des essais et du choix des instruments jusqu'à l'interprétation des résultats et la rédaction des rapports de contrôle.

Public et prérequis

- Personnel devant réaliser des essais, des mesurages, des vérifications ou des manœuvres sur des ouvrages ou installations électriques en basse tension
- Posséder des connaissances élémentaires en électricité ou avoir suivi au préalable une formation à l'électricité adaptée à son poste de travail

Objectifs pédagogiques et professionnels

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant au titre d'habilitation visé conformément à la norme NFC 18-510
- Exécuter en toute sécurité des interventions élémentaires ou des interventions spécifiques selon l'habilitation et dans le respect de la norme NFC 18-510

Contenu de la formation

Les dangers de l'électricité, accidents et incidents :

- Les accidents d'origine électrique
- 2 types de contacts
- Les effets sur le corps humain
- Le court-circuit, la surcharge
- Le risque d'incendie et/ou d'explosion d'origine électrique

Les mesures de protection :

- Protection contre les contacts directs et indirects
- Protections complémentaires
- Protection contre les surintensités, l'incendie
- Protection contre les explosions
- Récapitulatif

Limites, zones et opérations liées :

- Distance minimale d'approche
- Zones d'accès réservées aux électriciens(nes)
- Distance limite en champs libre
- Canalisations isolées

CENTRES DE FORMATION

**Colmar, Strasbourg, Mulhouse,
Reichshoffen**

DURÉE DE LA FORMATION

3 jours / 21 heures

ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux
personnes en situation de
handicap. Moyens de
compensation à étudier avec le
référé handicap du centre
concerné.**

Les + du Pôle formation

- + de 4000 personnes formées/an dont 1600 apprentis
- + de 1250 entreprises nous font confiance
- + de 10 partenariats avec des écoles

- Une pédagogie innovante et participative assurée par des formateurs experts
- Une approche agile pour se former aux métiers de demain

- Taux de réussite : www.formation-industries-alsace.fr/nos-taux-de-reussite

Les équipements de protection :

- EPC, EPI et équipements divers

Travaux hors tension :

- Consignation

Interventions :

- Demande de travail
- 2 sortes d'interventions

Les habilitations et les acteurs :

- Définition
- Les symboles des habilitations
- Hiérarchisation des responsabilités

En cas d'accident :

- Protéger, alerter, secourir

En cas d'incendie :

- Les consignes et distances à respecter

Module spécifique BE essai- mesure

Méthodes pédagogiques et d'encadrement

Approche pédagogique :

Nos formations alternent apports théoriques, études de cas, mises en situation professionnelle et échanges d'expériences pour ancrer durablement les compétences. Elles se déroulent en présentiel.

Moyens pédagogiques :

Des supports actualisés, des outils numériques interactifs et notre plateforme LMS EASI qui permet de personnaliser les parcours, d'accompagner la progression et de faciliter le suivi des acquis.

Selon le domaine, les sessions s'appuient sur des cas d'usages concrets et/ou des plateaux techniques dédiés reproduisant les situations de travail.

Équipe pédagogique :

Des formateurs experts du métier, pédagogues et professionnels en activité, appuyés par une équipe pluridisciplinaire (Ingénieurs de formation, Responsables pédagogiques, Chargés d'affaires, Assistantes pédagogiques, Référent handicap ...).

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques, conformément à la norme NF C18-510 sanctionnée par un « avis après formation ».

Validation et certification

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée au stagiaire. Elle mentionne l'avis de l'organisme de formation quant à l'aptitude du stagiaire à être habilité.

L'habilitation électrique reste de la responsabilité de l'employeur, conformément à la réglementation en vigueur.

Délai d'accès à la formation

Sessions programmées tout au long de l'année, nous consulter.